

DECHARGE RESPONSABILITE PARENTALE EN CAS DE DEPART DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL DE JOUR

Si les représentants légaux souhaitent autoriser l'enfant à quitter l'établissement d'accueil collectif de jour en l'absence du-des personnes habilitées à le chercher, ils doivent signer la présente décharge de responsabilité parentale, qui exonère et affranchit de toute responsabilité l'Association Enfance & Jeunesse (ci-après « EnJeu »), resp. la structure d'accueil collectif auprès de laquelle l'enfant est lié par contrat de prise en charge, à compter de la date et l'heure indiquée sur le présent document. A noter que si les parents sont séparés / divorcés et qu'ils exercent conjointement l'autorité parentale, ils devront tous deux signer la présente décharge.

Je-nous soussigné(e)s (nom, prénom représentant légal de l'enfant)
&
..... (nom, prénom représentant légal de l'enfant)

autorise-autorisons mon-notre enfant à quitter l'établissement d'accueil collectif de jour en l'absence du-des personnes habilitées à le chercher :

Nom, prénom de l'enfant :

à quitter la structure d'EnJeu suivante :
(nom & adresse de l'institution)

- Décharge exceptionnelle
 Décharge périodique pour une période déterminée du au

Merci de préciser les jours et heures durant lesquelles l'équipe éducative est autorisée à laisser partir l'enfant (selon contrat) :

Jour	Heure

Je-nous décharge-ons de toute responsabilité civile l'Association EnJeu de tout incident qui pourrait avoir lieu à partir de ce moment et déclare-déclarons renoncer à tout recours à son encontre. Durant cette absence autorisée, mon-notre enfant reste sous mon-notre entière responsabilité parentale.

Lieu, date Signature du représentant légal

Lieu, date Signature du représentant légal